



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 99 - [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr) - [mrap@mrap.fr](mailto:mrap@mrap.fr)

@mrapofficiel

[f @MRAPOfficielNational](https://www.facebook.com/MRAPOfficielNational)

---

## Oui, abolir le Code noir

Le MRAP s'est toujours félicité de l'adoption, en 2001, d'une loi dénonçant l'esclavage comme un crime contre l'humanité. Il partage la définition qui en est donnée dans l'article 1 : « *La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV<sup>e</sup> siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité* ». Il salue en particulier la caractérisation universelle de ce fléau qui a, hélas, terni toute l'histoire de l'humanité.

Mais les historiens ont noté qu'un texte de l'ancien régime n'avait jamais été formellement abrogé. Le « code noir », élaboré en 1685 par Colbert s'attachait à inscrire dans le droit une pratique existant depuis des décennies dans les colonies françaises de l'époque, l'esclavage. Il officialise ainsi la déshumanisation des esclaves, simples objets propriété de leurs maîtres. Les prérogatives de cette propriété sont minutieusement soulignées, en matière d'exploitation, de châtiments, d'achat et de vente. Cette législation est totalement incompatible avec les notions d'humanité et d'égalité qui sont devenues les nôtres depuis. Elle doit être solennellement abrogée, geste symbolique et politique indispensable, comme le prévoit une récente proposition de loi que l'Assemblée nationale doit examiner le 28 mai.

Mais le MRAP connaît aussi que ces gestes ne règlent pas les conséquences historiques de ce malheureux passé. Il soutient la nécessité de développer des études rigoureuses sur ce que cette période a laissé dans notre société, au niveau sociologique, économique, culturel. L'esclavage a évidemment été un des éléments constitutifs du racisme envers les populations noires, marqué par la persistance de stéréotypes fondés au sein même de la société esclavagiste. La question des éventuelles réparations et de leurs formes doit être étudiée avec le plus grand sérieux, comme l'avait d'ailleurs envisagé Christiane Taubira, sans parvenir à l'imposer. Depuis, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a elle aussi appelé à ouvrir ce chantier et développe des travaux en ce sens.